

Mairie de  
**COMMEQUIERS**  
Place du 8 Mai  
85220 COMMEQUIERS  
♦ ♦ ♦  
☎ : 02 51 54 80 56  
Fax : 02 51 55 14 48

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le vingt décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ÉLINEAU.

**Présents :** MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, François BOSTVIRONOIS, Antoine DUPÉ, Eric MOLLÉ, Laurence GARREAU, Philippe CANTIN, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Denis BOUTEAU, Anne BESSONNET, Denise CORBIN-STEIB, Loïc RENAUD, Fabrice DEVAUD, Jean BARREAU, Alexandra HAGRON, Mickaël RECULEAU, Daniel PIERRE, Josiane FRÉNEAU.

**Absents :** M. Jean-François JOLLY.

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

## **1) COMMUNICATION DU MAIRE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 1) RAM Intercommunal : signature d'une convention d'occupation temporaire de la salle de la bibliothèque de Commequiers
- 2) Acquisition de l'EHPAD « Les mimosas » par le CCAS : avis du Conseil Municipal sur l'emprunt engagé

## **2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2010**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance de la réunion du 29 novembre 2010.

## **3) REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2011 : DETERMINATION DU MONTANT DES PARTS FIXE ET VARIABLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs de la redevance assainissement 2010 résultant d'une délibération du 28 septembre 2009.

Compte tenu des projets d'assainissement prévus à court ou moyen terme, notamment la construction d'une station d'épuration et le raccordement de 2 villages, il ajoute qu'il paraît utile de revoir ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide de fixer les tarifs de la redevance assainissement ainsi qu'il suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- Partie fixe : abonnement = 38,00 €
- Partie proportionnelle : consommation ≤ 40 m<sup>3</sup> = 0,65 € / m<sup>3</sup>  
consommation > 40 m<sup>3</sup> = 1,25 € / m<sup>3</sup>

## **4) MAISON DU 213, RUE DE LA VIE : DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER ET DU MONTANT DE LA CAUTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 27 septembre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la maison de Monsieur et Madame AUBIER, située 213, rue de la République à Commequiers.

Cette acquisition a été réalisée dans le but de pouvoir accueillir les nouveaux médecins de Commequiers, installés depuis le 18 octobre dernier dans le cabinet médical communal.

Monsieur le Maire indique qu'il est par conséquent nécessaire de déterminer le montant du loyer de ce logement, statuer sur le montant de la caution demandé pour l'état des lieux entrant et de l'autoriser à signer le bail locatif en question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 voix pour, 3 absentions) :

- Décide de fixer le loyer mensuel du bien ci-dessus cité à 450 euros ;
- Décide de fixer le montant de la caution à 450 euros ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail locatif correspondant et tout document relatif à cette location.

## **5) VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI JAMECO**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de l'installation du nouveau cabinet de kinésithérapeutes et d'ostéopathes rue de Beaumont à Commequiers, il est nécessaire que la commune vende un terrain à la SCI JAMECO, parcelle cadastrée AE n°207 dont la superficie est de 904 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire continue en indiquant que des négociations ont été menées pour déterminer un prix de vente au mètre carré d'un montant de 68 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de vendre un terrain, parcelle cadastrée AM n°207, d'une superficie de 904 m<sup>2</sup> à la SCI JAMECO ;
- Fixe le prix de ce terrain à 68 euros le mètre carré, soit un total 61 472 euros ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

## **6) SERVICE CONSEILS DU CAUE : PROPOSITION D'ADHÉSION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier reçu en Mairie le 06 décembre dernier, le CAUE de la Vendée sollicite la Commune afin de savoir si elle est intéressée pour adhérer au service conseils proposé par cette structure.

Cette adhésion, pour une année complète, s'élève à 40 euros pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer aux services du CAUE aux tarifs et conditions rappelées ci-dessus.

## **7) AVENANT N°2 AU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE PUBLIQUE : DEVIS DE LA SOCIETE SERRURERIE LUCONNAISE**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Alexandre LANGLAIS, architecte en charge du dossier de construction de la nouvelle école publique de Commequiers, a envoyé un avenant au lot n°6 du marché cité en objet.

C'est avenant n°2 pour le lot n°6 – MENUISERIE ALU – SERRURERIE, d'un montant de 341,00 euros HT, soit 407,84 euros TTC, représentant 0,47 % du marché initial, correspondant à la pose d'un volet roulant dans la future école publique de Commequiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur la Maire à signer cet avenant n° 2 au lot 6 du marché de construction de la nouvelle école publique de Commequiers.

## **8) RAM INTERCOMMUNAL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA SALLE DE LA BIBLIOTHEQUE DE COMMEQUIERS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de créer un second Relais Assistantes Maternelles (RAM) sur le canton.

Afin d'assurer les missions de ce service, il est nécessaire que la commune de Commequiers mette une salle à la disposition des services communautaires.

A cet effet, il a été décidé conjointement entre la Commune et le Communauté de Communes de mettre à disposition la salle de la bibliothèque, il est par conséquent nécessaire aujourd'hui de signer une convention d'occupation temporaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire de la salle de la bibliothèque de Commequiers entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

## **9) ACQUISITION DE L'EHPAD « LES MIMOSAS » PAR LE CCAS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EMPRUNT ENGAGÉ**

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS de la Commune est actuellement en phase d'acquisition du foyer logement « les Mimosas », acheté à Vendée habitat.

Afin que le CCAS puisse réaliser cette opération, il est nécessaire que la commune de Commequiers émette un avis sur cette acquisition et sur l'emprunt contracté à cet effet, le foyer logement se trouvant sur son territoire.

Pour mémoire, Monsieur le Maire indique que l'emprunt se décompose de la façon suivante :

- Montant total de l'emprunt : 1 876 500 euros
- Etablissement bancaire retenu pour cet emprunt : Crédit Agricole Atlantique Vendée
- Durée de remboursement de cet emprunt : 240 mois
- Taux d'intérêt de cet emprunt : 3,66 %

Monsieur le Maire continue en indiquant que les services du Conseil Général ont validé le plan de financement de cette acquisition, et que la trésorerie générale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le Président du Conseil Général ainsi que Monsieur le Préfet ont émis un avis favorable sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'emprunt et le plan de financement relatifs à l'acquisition du foyer logement les « Mimosas » par le CCAS de la Commune.

## **10) DM N°4 AU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits inscrits à certains chapitres du budget Commune 2010 sont insuffisants.

De ce fait, il propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Virement de crédits	Chapitre	Article	Investissement	Dépenses		
	O40	2313	Constructions	1 600,00		
		21318	Autres bâtiments publics (opération 25)			-1 600,00
			<b>Total</b>	<b>1 600,00</b>		<b>-1 600,00</b>
Virement de crédits	Chapitre	Article	Fonctionnement	Dépenses		
	O42	722	Immobilisations corporelles	1 600,00		
	70	7067	Redevances et droits des services périscolaires			-1 600,00
			<b>Total</b>	<b>1 600,00</b>		<b>-1 600,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires du budget Commune 2010 telles que présentées ci-dessus.

*La séance est levée à 22h15*

Le Maire,  
Jean-Paul ELINEAU

